

*Immigration—Loi*

Qui s'étonnerait que les Canadiens aient de moins en moins confiance en une politique de l'immigration dont les définitions sont embrouillées et dont l'orientation est des plus douteuses lorsque 7 000 employés mettent leur emploi en jeu en signant une pétition où ils déclarent ne plus se fier eux-mêmes à la politique d'immigration du gouvernement?

Monsieur le Président, pourquoi toutes les Églises et tous les groupes communautaires soutiennent-ils que le projet de loi C-55 doit être repensé?

Il existe un certain nombre d'excellentes raisons et je tiens à en énumérer quelques-unes.

La première, c'est qu'après avoir enfin créé une commission du statut de réfugié qui satisfait la plupart des Canadiens, le gouvernement refuse d'accorder à cette commission toute la latitude voulue pour s'occuper des réfugiés. Il a érigé une barrière autour de cette nouvelle commission du statut de réfugié, et cette barrière s'appelle le processus de présélection.

● (1640)

Le ministre et le gouvernement auront maintenant deux agents aux postes frontières qui décideront si un réfugié ou un demandeur de statut peut aller se présenter devant la Commission du statut de réfugié pour être entendu par deux membres compétents de cette commission. C'est là où ils s'en lavent les mains; c'est ainsi qu'ils n'autorisent pas des personnes, qu'ils aient tort ou raison, à venir présenter leurs arguments et à se plier à la décision. Ils ont deux agents pour effectuer la présélection ou la sélection, pour ainsi dire.

Sur quels critères se fondera-t-on puisque le projet de loi dans son libellé actuel n'accorde pas de pouvoir discrétionnaire à ces deux personnes?

Il est évident qu'il existe une énorme différence, un gouffre entre ce qui se trouve réellement dans le projet de loi et ce que prétend le ministre. Il a pu se produire un décalage entre les intentions du ministre et celles des rédacteurs du gouvernement et du ministère. Ces deux agents—et on peut les appeler comme on voudra—sont des présélectionneurs. Le ministre le sait. Je le sais. Tous les intéressés le savent. On n'a pas besoin d'eux. En fait, ils forment une bureaucratie distincte dans tout le pays aux différents postes frontières.

Le gouvernement devrait autoriser les demandeurs de statut à venir directement à la Commission de détermination du statut de réfugié. J'appuyerais la Commission. Le Parlement l'appuyerait aussi, je pense. La clientèle l'appuyerait, mais pourquoi le gouvernement ne l'appuie-t-il pas? C'est parce qu'il prétend que le système sera plus efficace en limitant les réfugiés.

C'est comme si les gestionnaires d'un hôpital affirmaient qu'ils amélioreraient l'efficacité de leur établissement en limitant le nombre de malades admis. Ce qui serait impensable. On est malade ou bien on ne l'est pas. Si l'on est malade, on doit donc avoir accès à un hôpital. L'efficacité doit être le fruit d'autres mesures que les restrictions et la limitation de l'accessibilité. Or la limitation de l'accès a été le principal sujet abordé lors des consultations.

Le deuxième aspect soulevé est la notion d'un pays tiers désigné sûr dont il est question depuis un mois et demi. Le

ministre n'a pas encore convenablement expliqué, à la Chambre, au comité ou ailleurs, ce que diable il fallait entendre au juste par un pays tiers désigné sûr. Comment en décidera-t-on? Comment fera-t-on pour tenir compte des nouveaux bouleversements dans le monde? A partir de quoi préparera-t-on cette liste?

Le ministre a déclaré que le Cabinet procéderait à des consultations pour rédiger la liste des pays tiers désignés sûrs. Voyons quelles ont été les conséquences du changement de politique. Le gouvernement libéral avait dressé une liste B-1 de pays coupables de violations des droits de la personne où le Canada n'expulserait personne. Il s'agissait avant tout de protéger des vies. Nous n'étions pas disposés à prendre le risque d'envoyer quelqu'un subir des persécutions ou être mis à mort. Nous étions prêts à accueillir ces gens. Non seulement le gouvernement conservateur a retiré la liste B-1 le 20 février dernier, ce qui signifie que c'est chacun pour soi à la grandeur de la planète, mais il a adopté le principe du pays tiers désigné comme sûr, soit une liste de pays où le gouvernement est disposé à envoyer les expulsés.

Quelles garanties avons-nous que ces pays respecteront effectivement les réfugiés? Qu'elle garantie avons-nous qu'une fois en Allemagne ou en Grande-Bretagne quelqu'un pourra acquérir la citoyenneté et être admis à titre de réfugié? Cette mesure législative n'offre aucune garantie de ce genre. L'admission n'offre pas cette garantie.

Je pourrais être admis en Allemagne de l'Ouest un jour, et fichu à la porte le lendemain. Il n'y a aucune garantie. C'est là que la théorie de Ponce Pilate entre en jeu. Ils envoient les gens à la dérive. C'est comme une partie de ping-pong. On refoule des gens vers un autre pays qui les refoule ailleurs, et tout le monde finit par faire de même.

Pendant la période des questions le ministre a bien voulu dire qu'il obtiendrait des accords avec ces pays. Dans le hansard du 7 mai 1987, en réponse à ma question, le ministre a déclaré:

Je peux assurer au député que nous nous montrerons très prudents envers tous et que nous ne ferons rien sans accord préalable.

Certains pourraient croire que si nous avons un accord avec un pays, ce pays est tenu de respecter l'accord. Mais qu'est-ce qu'il a déclaré la semaine dernière au comité? Il n'a pas voulu dire qu'il respecterait un accord. Il a dit que le Canada suivrait une procédure convenue, ce qui est encore plus nébuleux ou ambigu que la notion de tiers pays sûr. Le gouvernement préfère plaire à tout le monde en cultivant l'ambiguïté. Mais ce n'est pas là une garantie pour un véritable réfugié. Ce n'est pas une garantie pour les réfugiés qui se disent: «Qu'est-ce que c'est qu'un tiers pays sûr?»

Le ministre a refusé de répondre. Est-ce les États-Unis, qui déportent les Guatemaltèques ou les Salvadoriens? Est-ce la Grande-Bretagne qui expulse les Tamouls? Bien sûr que non, pas pour ces gens-là. Est-ce que le gouvernement va rayer de la liste des tiers pays sûrs les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne? Croyez-vous! La Grande-Bretagne et les États-Unis vont rester sur la liste des tiers pays sûrs, parce qu'il serait trop vexant pour l'oncle Ron et la tante Maggie de ne pas figurer sur la liste canadienne des pays sûrs.